



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, et le vingt quatre juillet à 19 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOUVENCEAU Romain, Maire.

Présents (18) : JOUVENCEAU Romain, THYOT Yoann, GERMAIN Bertrand, MICHEL Nathalie, MUTIN Jean-Marc, TISSOT Aurélien, BRESSOUX Victor, DE BOISSET Bertrand (arrivé à 20h00), GUYARD Christian, GUYARD Mathilde, LAMOUR Julien, LARCHER Caroline, LAURENT Céline, MARTIN Baptiste, NOEL Marlène, PONCET Pascal, TARANNE Sébastien, THEVENIN Catherine, VIRET Pascal

Absent(s) excusé(s) (1) : PONCET Pascal (pouvoir donné à TISSOT Aurélien)

Secrétaire de séance : Mme MICHEL Nathalie

Date de la convocation : 17/07/2020

Date d'affichage : 29/07/2020

.....

➤ **Approbation du procès verbal du conseil du 03 juillet 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du Maire **JOUVENCEAU Romain**, **approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du 03 juillet 2020**, après demande de rectification sur la nomination en tant que candidat de **M. BRESSOUX et M. DE BOISSET** pour les élections des adjoints (ceux-ci n'ayant pas été des candidats mais seulement des ressortissants du vote)

➤ **Budget Général 2020**

Le Maire présente le budget primitif du « Budget Principal » pour l'année 2020. Après lecture de celui-ci les sections du budget se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 347 443.10€
- Recettes : 1 347 443.10€

Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 252 808.00€
- Recettes : 1 252 808.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à 15 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 2 abstentions

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations budgétaires nécessaires à ce dossier.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférent

➤ **Budget « Lotissement Route de Cessia » 2020**

Le Maire présente le budget primitif du Budget « Lotissement route de Cessia » pour l'année 2020. Après lecture de celui-ci les sections du budget se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 356 061.13€
- Recettes : 356 061.13€

Section d'Investissement :

- Dépenses : 209 606.51€
- Recettes : 15 606.51€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à 16 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et une abstention

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2020

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations budgétaires nécessaires à ce dossier.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférent

➤ **Compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le Trésorier Principal,

Il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- 1) D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, vœux du Maire, Noël des agents et départs en retraite,
- 2) Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- 3) Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- 4) Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).
- 5) Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- 6) Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au Budget Communal.

➤ **Attribution des marchés de travaux, financement initial et demande de subventions.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le tableau d'analyse est présenté comme suit :

N° et Intitulé du lot	Nom et adresse du candidat attributaire	MONTANT DES OFFRES RETENUES APRES NEGOCIATIONS (en € HT)	
LOT 1 - ECHAFAUDAGE	HUSSOR ERECTA 38850 LAPOUTROIE	Tranche ferme : 26 391 € Tranche optionnel 1 : 51 760,01 € Tranche optionnelle 2 : 5 479,10 €	83 630,71 €
LOT 2 - MACONNERIE MONUMENTS HISTORIQUES	HORY MARCAIS 21000 DIJON	Tranche ferme : 95 034,81 € Tranche optionnel 1 : 48 599,69 € Tranche optionnelle 2 : 35 408,65 €	179 043,15 €
LOT 3 - CHARPENTE BOIS MH - COUVERTURE LAVES - ZINGUERIE	HORY MARCAIS 21000 DIJON	Tranche ferme : 106 351,78 € Tranche optionnel 1 : 397 895,94 € Tranche optionnelle 2 : 35 217,75 €	539 465,47 €
LOT 4 - RESTAURATION INTERIEURE	ARCAMS 71400 AUTUN	Tranche ferme : 11 200 € Tranche optionnel 1 : - Tranche optionnelle 2 : 104 748 €	115 948,00 €
LOT 5 - ELECTRICITE	PRETRE 25000 MAMIROLLES	Tranche ferme : 68 594 € Tranche optionnel 1 : - Tranche optionnelle 2 : -	68 594,00 €
TOTAL DES LOTS ATTRIBUES (en € HT)			986 681,33 €

Entendu les remarques de M. BRESSOUX Victor suite à l'analyse des offres,

Entendu les précisions de M. BUCHET Philippe, ancien adjoint chargé du dossier de l'Eglise, autorisé par M. le Maire à prendre la parole,

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 24/05/2019 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 30/08/2019 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'architecte Alain CHARVET,
- celle du 13/12/2019 sollicitant les subventions études
- celle du 30/01/2020 approuvant l'Avant-Projet Définitif estimé toutes dépenses confondues à 1 400 000 € TTC

Vu l'arrêté d'autorisation de travaux n° AT 039 378 19 P0001 du 25/05/2020,

Vu l'arrêté du permis de construire n° PC 039 378 19 P0017 du 26/05/2020

Vu les subventions obtenues et escomptées pour les phases conception APS à DCE de la Direction des Affaires Culturelles et du Département du Jura,

Vu la subvention escomptées pour les travaux d'accessibilité au titre de la DETR par l'état,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises, dont le détail figure sur la décision ci-annexée, pour un montant total de 986 681.33 € HT soit 1 184 017.60 € TTC,

Considérant les programmes d'aides travaux sur monuments historiques au titre de la Direction des Affaires Culturelles, du Département du Jura, et de la Région,

Une demande à été faite pour passer le vote à bulletin secret.

Avec 16 voix « CONTRE » et 3 voix « POUR » le vote concernant l'attribution des marchés de travaux, le financement initial et la demande des subventions se fera à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à 4 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » et 11 abstentions

Attendu qu'en cas d'égalité, la voix du Maire est prépondérante, de ce fait le projet est approuvé à la majorité.

Le conseil municipal :

Article 1 : Prend note du choix des entreprises retenues pour ces travaux suivant le tableau ci-annexé,

Article 2 : Autorise le Président du SIDEDEC à passer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous les documents afférents à cette opération,

Article 3 : Prend acte que la dépense globale prévisionnelle pour l'opération de construction est de 1 225 000 € HT soit 1 470 000 € TTC et arrête le plan de financement correspondant (ci-annexé),

Article 4 : sollicite les subventions travaux les plus élevées possibles au titre de la DRAC, du Département et de la Région,

Article 5 : S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA, et prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

➤ **Local Technique révision du marché**

Le Maire indique au conseil municipal que suite à la demande d'un conseiller, une étude a été faite sur le remplacement de l'enrobé prévu initialement sur le parking par du gravier roulé 31.5.

Après avoir demandé l'avis du **SIDEDEC**, de l'entreprise **PIQUAND TP** chargé du lot VRD du marché et après avoir sollicité des devis.

Le Maire donne la parole au 1^{er} adjoint **M. THYOT Yoann** en charge du dossier, afin qu'il présente les études réalisées ainsi que les devis qui ont été sollicités.

Outre les avantages économiques (environ 3 000€ d'économie) et esthétiques de la pose de gravier, des inconvénients d'entretien (désherbage, déneigement), de praticité, de tenue du gravier, de délimitation des places, de confort (poussière) ont été soulevés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à 2 voix « POUR », 14 voix « CONTRE » et 3 abstentions,

DECIDE de laisser le projet du Local Technique tel quel et de ne pas remplacer l'enrobé par du gravier roulé.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

➤ **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directes**

Le Maire informe, que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle Commission des Impôts Directs.

Pour cela, le Maire propose deux listes de 12 membres (une liste des commissaires titulaires et une liste des commissaires suppléants.

Commissaires Titulaires

- THYOT Raymond
- BRESSOUX François
- MONNARD Jean-Marc
- ADAM Hervé
- CABAILLOT Bastien
- PRABEL Hubert

Commissaires Suppléants

- NOEL Stéphane
- GIROD Sylviane
- LAISSUS Gilles
- DE BOISSET Alain
- PHARABOZ Eric
- REBOUX Elisabeth

- MOREL Patricia
- RICHEMOND Norbert
- DUFOUR Maryline
- GIRAULT Alain
- REVERCHON Béatrice
- MICHEL Clément

- LARCHER Robert
- BERTRAND Olivier
- LOUIS Jeanne, Elisabeth
- VIRET Pascal
- DE BOISSET Bertrand
- LAMOUR Julien

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

DRESSE la liste de 24 contribuables qui doit être fournie à la Direction des Services Fiscaux du Jura pour y désigner les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants devant faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune. Le Maire étant le Président de la Commission.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

➤ **Désignation des Garants des bois**

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal au 03 juillet 2020, il est nécessaire de procéder à la nomination des nouveaux garants des bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE à l'unanimité M. GERMAIN Bertrand en qualité de garant général et Mrs MUTIN Jean-Marc, VIRET Pascal, GUYARD Christian, MARTIN Baptiste en qualité de garants adjoints.

DESIGNE à l'unanimité M. GIRAULT Alain, M. THYOT Raymond et VULLIN Christian en qualité de garants extérieurs

➤ **Bail Ferme Clerc**

Le Maire informe l'assemblée qu'une demande a été faite par **M. SOURBIER Gilles**, propriétaire de la maison sise 292 Rue de l'église – Nanc les St Amour pour la location d'une partie du bâtiment communal dit « Ferme CLERC » pour entreposer ses meubles ainsi que des cartons contenant ses effets personnels, dans l'attente de son déménagement définitif.

La location a été faite pour une durée de 1 an du 29 juillet 2019 au 29 juillet 2020 et moyennant un loyer mensuel de 20 €.

N'ayant pas terminé les travaux de sa maison, **M. SOURBIER** demande la reconduction du bail jusqu'au 31 octobre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

ACCEPTE de louer une partie du bâtiment (l'espace Bergerie-écurie) communal situé 277 Grande Rue – Nanc les St Amour à M. SOURBIER Gilles pour entreposer ses biens personnels durant la période du 29/07/2020 au 31/10/2020 avec un bail précaire qui définit les modalités de la location.

INDIQUE que le bail ne sera plus reconductible et que l'entrepôt devra être vidé de tout meuble au 31 octobre 2020

FIXE le montant du loyer à 20 € par mois.

AUTORISE le Maire à établir le bail correspondant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents découlant de cette décision.

➤ **Devis Divers**

DEVIS TELLA ENVIRONNEMENT :

Le Maire informe que dans le cadre de la réfection du Chemin Neuf, des travaux complémentaires sont nécessaires.

Le Maire, montre le devis proposé par la société TELLA ENVIRONNEMENT pour un montant de 5 940.00€ TTC.

Le devis comprend pour la partie « Carrefour de la Creuse » la fourniture et la mise en place de renvoi d'eau béton et la réalisation de ce renvoi.

La fourniture et la mise en œuvre de rechargement en concassé 31.5 et pour le « Chemin du Chalet la fourniture et la mise en place d'un renvoi d'eau béton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté l'unanimité

ACCEPTE le devis de la société TELLA ENVIRONNEMENT pour un montant de 5 940.00€ TTC

AUTORISE le Maire à valider le devis et signer tous les documents s'y afférent.

DEVIS PIQUAND TP :

Le Maire informe que dans le cadre du Marché Public « Aménagement du Local Technique et Parking », des travaux complémentaires sont nécessaires par rapport à la réfection de la buse à l'entrée du parking le long de la benne verre.

Le Maire, montre le devis proposé par la société PIQUAND TP pour un montant de 1 022.76€ TTC avec une option à 350€.

Le devis comprend la démolition du busage existant, le terrassement manuel auprès d'une chambre télécom, la réalisation d'un curage de fossé pour la préparation à la pose de la nouvelle buse, la réalisation de l'enrobage la mise à la cote d'une chambre télécom et une option sur la fourniture et la mise en place d'une tête de sécurité en entrée de busage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

ACCEPTE le devis de la société PIQUAND TP pour un montant de 1022.76€ TTC ainsi que l'option à 350€ HT pour un montant de devis total de 1 442.76€ TTC

AUTORISE le Maire à valider et signer tous les documents s'y afférent.

➤ **Informations et questions diverses**

Plusieurs points ont été abordés :

1°) **Les ACCA de la Commune de LES TROIS-CHATEAUX** ont effectué une demande de mise à disposition de la parcelle communale (378 ZA 41) pour l'installation d'un bac de ramassage des déchets des animaux à l'abri des intempéries et des personnes malveillantes et une demande d'utilisation hebdomadaire de la conduite d'eau afin de nettoyer le bac.

Pour ce qui concerne la mise à disposition du terrain un accord tacite a été donné, le sujet sera remis aux votes au prochain conseil.

Concernant l'utilisation de la conduite d'eau, les ACCA devront faire une demande écrite à la Communauté de Communes Porte du Jura qui est propriétaire de cette conduite.

2°) **Les membres du CCAS** comprennent 8 membres du conseil, complétés de 8 membres extérieurs, les membres du conseil ayant été désignés à la séance du conseil municipal du 03 juillet, le Maire fera un arrêté pour indiquer les membres extérieurs comme suit :

- **LARCHER Marie-Noëlle**
- **GIROD Sylviane**
- **LOUIS Elisabeth**
- **SERAND Agnès**
- **RICHARD Monique**
- **LAISSUS Gilles**
- **COULON Jean-Michel**

3°) Il a été signalé que la route entre le STOP et le ralentisseur de la commune de Chazelles était en mauvais état. La société **BOISSON TP**, qui s'est occupé des travaux sur cette route, sera recontacté pour faire le point et aussi regarder la hauteur des ralentisseurs afin d'étudier et deviser le coût pour éventuellement les reprendre et les adoucir pour le passage des voitures.

4°) Il a été indiqué que les grilles de les routes départementales de Cessia et de Chazelles n'ont pas été rehaussées ce qui engendre des trous gênant la circulation.

5°) Le monument aux morts de Nanc possède une erreur sur un nom de famille, une demande a donc été faite pour corriger GIROD au lieu de GIROT sur le monument aux morts de Nanc

6°) **Mme DANJEAN Hélène**, Epicerie Ambulante va effectuer une tournée sur la Commune de LES TROIS-CHATEAUX tous les mercredis après-midi à compter du 05 août 2020. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.

7°) Le Maire informe le Conseil, que la manifestation de la Montée de St Jean d'Etreux se déroulera le 22 août 2020 après-midi, l'association Bourg Ain Cycliste a sollicité l'achat des coupes par la commune pour l'occasion comme tous les ans.

Il informe également qu'une course cycliste sera organisée le même jour au matin sur la commune de Nanc.

Levée de séance : 22h35

Fait pour être affiché conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales, le 31 juillet 2020